

Immatriculation pour la vente sur les marchés et foires

Liste des pièces à fournir :

Pour la personne

de nationalité française :

- 2 copies recto verso de la pièce d'identité ou du passeport ou 2 extraits d'acte de naissance en original de moins de 3 mois avec filiation

de nationalité étrangère :

- Carte de commerçant selon la nationalité
- Titre de séjour s'il y a lieu

Dans tous les cas :

- Attestation sur l'honneur de non condamnation pénale (modèle à télécharger dans la rubrique INFOS PRATIQUES)
- Numéro de sécurité de sécurité sociale
- Nom de l'organisme conventionné du R.S.I. choisi (Consulter la liste des organismes conventionnés du R.S.I. dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Pour les personnes ayant déjà été répertoriées à l'INSEE

- Précédent numéro SIREN

Pour l'activité

Si vous êtes titulaire d'un **emplacement fixe** sur marché :

- attestation délivrée par la mairie

- Fournir les justificatifs correspondants à l'activité s'il s'agit d'une activité réglementée.

Consulter la liste des activités réglementées dans la rubrique INFOS PRATIQUES ou contacter le CFE.

Coût de la formalité

► Règlement des frais de greffe par chèque : 62.19 €

Pour les envois par courrier :

Joindre - [l'imprimé 11676*01](#) (imprimé P0) dûment complété

- [l'imprimé 11 686* 01](#) (volet social – Formulaire TNS) dûment complété

Ces imprimés sont téléchargeables à partir du site <http://reseau.cfe.inpi.fr>